

25 ANS D'ERRANCE MÉMORIELLE
Lettre ouverte au Président de la République Française
par Serge LETCHIMY

Monsieur le Président,

Vingt-cinq ans après la loi Taubira, la France se trouve devant une vérité simple : elle a su nommer le crime, mais elle peine à en tirer toutes les conséquences. La loi du 21 mai 2001 a constitué une rupture majeure : pour la première fois, la République reconnaissait que la traite négrière transatlantique et l'esclavage colonial relevaient du crime contre l'humanité. Elle arrachait cette histoire au folklore militant, au silence, aux marges tropicales de votre récit national. Elle imposait aussi son enseignement, la recherche, la commémoration. C'était considérable. C'était même, pour les descendants de ces victimes, l'abandon par la France de sa vieille et hautaine solitude au monde. Son Histoire nationale, solitaire jusqu'alors dans le théâtre des conquérants, rejoignait enfin les histoires offusquées ; sa mémoire touchait enfin aux autres mémoires blessées.

INCOHÉRENCE

Mais une loi peut ouvrir une porte sans que le pays accepte vraiment de la franchir. Depuis 2001, la mémoire de l'esclavage avance en France par à-coups : *journées nationales, travaux d'historiens, création d'institutions, Mémorial ACTe, Fondation pour la mémoire de l'esclavage, futur mémorial parisien...* Pourtant, ces avancées demeurent insuffisamment reliées à une politique publique cohérente. L'école enseigne, mais inégalement. L'État commémore, mais parfois comme on dépose une gerbe pour éviter une conversation, voire une rencontre. La République reconnaît le crime, mais se dérobe dès que surgit le mot « réparation », comme si « réparer » signifiait, comme l'entend l'extrême-droite, s'abaisser ou se haïr soi-même.

La difficulté française tient là : l'esclavage a été transformé en objet de mémoire, pas encore en sujet de justice. Or, ce crime n'est pas seulement un malheur ancien. Il a produit des hiérarchies, des fortunes, des imaginaires raciaux, des territoires mutilés, des économies dépendantes. Il a fabriqué un monde irrespirable. Et ce monde, très largement, nous asphyxie encore.

La position récente de la France à l'ONU a révélé cette incohérence. Le 25 mars 2026, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution qualifiant la traite transatlantique des Africains réduits en esclavage et l'esclavage racialisé des Africains de « plus graves crimes contre l'humanité » ; la France s'est abstenue, aux côtés de nombreux États européens, tandis que le texte était adopté par 123 voix pour, 3 contre et 52 abstentions. Il faut être précis : le texte onusien ne parlait pas juridiquement de « plus grand génocide », formule politiquement répandue mais inexacte. Il posait une qualification morale et historique maximale dans le registre des crimes contre l'humanité. L'argument français (éviter la concurrence des mémoires et la hiérarchisation des tragédies) n'est pas absurde. Mais il devient problématique quand la prudence politicienne ressemble, une fois encore, à une

défaite morale. L'abstention française ne traduit pas seulement une prudence diplomatique ; elle révèle une tension non résolue entre reconnaissance juridique et éthique politique. Car refuser de soutenir une qualification morale maximale (même lorsqu'elle ne modifie pas le droit positif) revient à limiter la portée universelle de la reconnaissance déjà actée en 2001. Nul ne demande à la France de cautionner un concours des catastrophes. L'horreur, nous le savons, atteint son comble dès la première victime. L'éthique lui demande de ne pas se réfugier derrière la grammaire du droit pour différer l'alphabet élémentaire de la simple justice. Car une résolution de l'Assemblée des Nations (instance précieuse de notre vivre-ensemble) n'est pas seulement un acte juridique : elle est aussi un acte de langage adressé au monde. Refuser d'en assumer la portée symbolique, c'est fréquenter l'abîme et refuser de s'élever.

MÉMORIAL DU TROCADÉRO

Le projet de *Mémorial national des victimes de l'esclavage* prévu dans les jardins du Trocadéro et porté de longue date par Serge Romana, fondateur du CM98 et président de la Fondation Esclavage et Réconciliation, va dans le bon sens. Il doit inscrire dans l'espace public les noms attribués à environ 215 000 personnes affranchies en 1848, Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais, Réunionnais et Saint-Martinois. Son inauguration est annoncée pour le printemps 2027. Ce geste est estimable. Rendre un nom, c'est rendre une rive humaine à ceux que l'ordre esclavagiste avait voulu maintenir dans la nuit glacée de la marchandise. Ceux d'entre nous qui vivent en France, qui veulent s'y intégrer à tout prix, ont sans doute besoin de cette sorte de balise.

Mais un mémorial, si nécessaire soit-il, ne saurait tenir lieu de politique. Il honore les morts ; il ne répare pas, à lui seul, les vivants. Il donne une forme au souvenir ; il ne suffit pas à transformer les structures qui nous pèsent. De plus, un tel mémorial aurait dû être dressé sur le sol de nos pays eux-mêmes et faire partie des réinvestissements que nous sommes en train d'opérer sur notre propre mémoire. Les noms qui nous furent attribués sont une étape importante de notre conquête (encore inachevée) d'une émancipation vraie. C'est une affaire qui nous concerne, un bout de l'histoire qui est la nôtre. Ils nous ont été jetés, nous les avons assumés, habités, transcendés, et ils constituent des lignées familiales où se dessinent nos peuples-nations distincts. Localiser ce mémorial à Paris, c'est un peu consentir au discours du « schoelchérisme », cette idéologie assimilationniste qui ne sanctifiait l'admirable Victor Schoelcher que pour effacer la résistance continue des victimes de l'esclavage et invalider leur part dans leur libération. Positionné dans ce qui est encore appelé « métropole », ce mémorial semble dire par-dessus nos mémoires : « Voilà, la République compatissante a fait de ses propres victimes de parfaits citoyens ! ». La République est bonne. Elle donne la citoyenneté (qu'elle avait supprimée). Elle donne les noms (qu'elle avait interdits). Sa mémoire reste verticale. Partielle. Partiale. L'essentiel est mis de côté.

IRRÉPARABLE

Qu'est-ce qui est essentiel ? Quel est le geste qui donnerait un sens salutaire à tous ces tournoisements. *Reconnaître la nécessité de la réparation*. Une nouvelle loi est désormais nécessaire. Non pas une loi de « repentance », mot commode, souvent brandi pour disqualifier l'exigence de justice. Non pas une loi de « vengeance », fantasme de ceux qui préfèrent

déconsidérer la revendication des descendants plutôt que regarder l'inextricable douloureux des héritages.

L'essentiel est une loi de réparation. Une loi qui établisse clairement le principe selon lequel les crimes de traite et d'esclavage ont produit des dommages historiques, culturels, sociaux, économiques, psychiques, durables. Leurs effets sont encore mesurables de nos jours, appelant une politique publique durable : recherche, éducation, santé, foncier, patrimoine, coopération avec Haïti et l'Afrique, soutien aux territoires post-esclavagistes, lutte contre les discriminations issues de l'ordre racial colonial... Une loi pose le principe, une commission ad hoc en déterminera les modalités concrètes. Une résolution de la CARICOM (*Caribbean Community and Common Market*) en a tracé la voie depuis mars 2014, en formulant une approche de la réparation comme projet de justice constructive et de co-développement, loin de tout imaginaire revancharde.

Aimé Césaire disait que ce crime était irréparable. Il avait raison. Des millions d'Africains déportés, qui furent victimes de toute l'Europe occidentale, durant près de quatre siècles. Ineffaçable. Inoubliable. Toutes les mémoires du monde devraient se rassembler autour, dans une solennité franche, à la hauteur de son effrayante gravité, et dans le vœu que cette folie dont est capable l'humain ne se reproduise plus.

Réparer ne signifie pas distribuer des culpabilités héréditaires. *Réparer veut dire : considérer les effets qui perdurent par une justice réparatrice.* Réparer signifie : assainir le champ mémoriel complexe que nous avons à bâtir pour notre « vivre-ensemble ». Sortir des demi-mesures. Sortir des faux-semblants. Cesser de commémorer le crime tout en laissant planer l'idée que ses conséquences seraient une affaire malsaine, communautaire, « ultramarine », ou pire, mercantile.

La mémoire de l'esclavage n'est pas une annexe exotique de l'histoire française. Elle est l'un des soubassements de la modernité française, européenne, africaine, atlantique, planétaire. Elle touche au sucre, aux ports, aux banques, aux musées, aux archives, aux noms de rues, aux silences scolaires, aux cartes mentales de la nation française... Elle ouvre à toutes les assises du monde contemporain. *Ici, réparer veut dire : construire un autre monde.*

Monsieur le Président, la France aime les grands mots : universel, égalité, dignité, humanité... Elle a raison de les aimer. Mais ces mots ne gardent leur lumière que s'ils consentent à dépasser leurs propres ombres. Les 25 ans de la loi Taubira ne doivent pas être une cérémonie verticale de plus. Ils doivent marquer un beau passage : de la reconnaissance à la réparation, du mémorial à la responsabilisation, du souvenir administré à la justice réparatrice.

S'incliner vers l'Autre n'est pas s'agenouiller. La République peut se tenir debout, digne, responsable, dans le concert et le respect réparateur des histoires et des mémoires du monde.

Serge LETCHIMY.
Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de la Martinique

PLAN EN DIX POINTS DE LA CARICOM POUR LA JUSTICE REPARATRICE

1. DES EXCUSES FORMELLES COMPLETES

Le processus de guérison des victimes et des descendants des personnes réduites en esclavage exige comme préalable une **excuse officielle sincère des gouvernements européens**. Certains gouvernements, refusant de présenter des excuses, ont préféré publier des « déclarations de regret ». Ces déclarations n'admettent pas que des crimes ont été commis et constituent un refus d'assumer la responsabilité de ces crimes. Elles suggèrent également que les victimes et leurs descendants ne méritent pas d'excuses. Seules **des excuses formelles explicites** peuvent répondre aux exigences du programme de justice réparatrice.

2. LE RAPATRIEMENT

Plus de **10 millions d'Africains** ont été arrachés à leur terre et transportés de force vers les Caraïbes pour être réduits en esclavage et devenir la propriété de Européens. La traite transatlantique constitue la **plus grande migration forcée de l'histoire humaine** et n'a pas d'équivalent en termes d'inhumanité. Ce commerce d'êtres humains enchaînés a été une activité commerciale extrêmement profitable pour les nations européennes. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont vu leur vie détruite dans la quête du profit. Les descendants de ces personnes ont **un droit légal de retour vers leur terre d'origine**. Un programme de rapatriement devrait être mis en place, en mobilisant les instruments du droit international et de la diplomatie afin de permettre le retour volontaire de ceux qui le souhaitent.

3. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les gouvernements européens ont commis un **génocide contre les populations autochtones des Caraïbes**. Les commandants militaires avaient reçu des instructions officielles pour éliminer ces communautés et expulser les survivants de la région. Le génocide s'est accompagné de la **spoliation des terres**. Une population estimée à plus de **3 millions en 1700** a été réduite à **moins de 30 000 en 2000**. Les survivants demeurent profondément traumatisés, sans terres et constituent le groupe social le plus marginalisé de la région. Un **plan de développement spécifique** est nécessaire pour leur réhabilitation.

4. INSTITUTIONS CULTURELLES

Les pays européens ont investi dans des institutions telles que **musées et centres de recherche** afin d'aider leurs citoyens à comprendre ces crimes contre l'humanité. Ces institutions contribuent à renforcer la conscience historique des sociétés européennes. Dans les Caraïbes, **de telles institutions sont largement absentes**, alors même que ces crimes y ont été commis. Les enseignants et chercheurs caribéens ne disposent pas des mêmes moyens pour étudier et transmettre cette histoire. Cette lacune doit être corrigée dans le cadre du programme de justice réparatrice.

5. CRISE DE SANTE PUBLIQUE

Les populations d'origine africaine dans les Caraïbes présentent **les taux les plus élevés au monde de maladies chroniques**, notamment l'hypertension et le diabète de type 2. Cette situation résulte directement : des conditions alimentaires imposées durant l'esclavage ; de la brutalité physique et psychologique ; du stress prolongé lié à l'esclavage, au génocide et à l'apartheid. Plus de **10 millions d'Africains** ont été amenés dans la région durant les 400 ans d'esclavage, mais moins de **2 millions étaient encore en vie à la fin du XIXe siècle**. Cette crise sanitaire constitue aujourd'hui un **risque majeur pour la soutenabilité économique de la région**. L'Europe a une responsabilité dans la résolution de cette crise.

6. ÉRADICATION DE L'ANALPHABÉTISME

À la fin de la période coloniale, notamment dans les colonies britanniques, les populations noires et autochtones ont été laissées dans un **état généralisé d'analphabétisme**. Dans les années 1960, environ **70 % des populations noires** des colonies britanniques étaient analphabètes fonctionnels. Cette situation a entravé le développement des nouveaux États. Les gouvernements caribéens consacrent aujourd'hui **plus de 70 % de leurs dépenses publiques à la santé et à l'éducation** pour corriger cet héritage. Les gouvernements européens devraient contribuer à cet effort.

7. PROGRAMME DE CONNAISSANCE AFRICAINE

La séparation forcée des Africains de leur continent a créé une **aliénation culturelle et identitaire profonde**. Un programme visant à reconstruire des « **ponts d'appartenance** » est nécessaire. Cela pourrait inclure : des échanges scolaires ; des voyages culturels ; des programmes artistiques et communautaires ; des initiatives entrepreneuriales ; des échanges religieux et politiques. Ces initiatives permettraient de recréer des réseaux de connaissance essentiels à la reconstruction des communautés.

8. REHABILITATION PSYCHOLOGIQUE

Pendant plus de **400 ans**, les Africains et leurs descendants ont été considérés juridiquement comme **non-humains, biens meubles ou biens immobiliers**. Cette histoire a engendré un **traumatisme psychologique massif**. Seule une approche fondée sur la justice réparatrice, la vérité et l'éducation peut amorcer un processus de guérison. Cela suppose notamment une **plus**

grande intégration caribéenne pour permettre la reconstruction d'une communauté historiquement fragmentée.

9. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Durant 400 ans, la politique commerciale européenne pouvait être résumée par un slogan britannique : « Pas un seul clou ne doit être fabriqué dans les colonies. » Les Caraïbes ont été empêchées de participer à l'industrialisation européenne et ont été confinées au rôle de **producteur de matières premières**. Cette politique a permis une accumulation massive de richesses en Europe. En conséquence, les États caribéens ont entamé leur développement avec **un retard technologique et scientifique important**. Un **transfert de technologie et un partage des connaissances scientifiques** doivent faire partie du programme de réparations.

10. ANNULATION DE LA DETTE

Les États caribéens ont hérité, après l'esclavage et le colonialisme, de **niveaux élevés de pauvreté et d'institutions insuffisamment préparées au développement**. Les gouvernements doivent encore aujourd'hui gérer les conséquences du système colonial. Les politiques sociales et les dépenses publiques ont conduit à des **niveaux d'endettement insoutenables**. Ce cycle d'endettement est considéré comme relevant de la responsabilité des anciennes puissances coloniales. Le programme de justice réparatrice propose donc : un soutien au paiement des dettes internes ; **l'annulation de la dette internationale**.